

L'OPINION PUBLIQUE

JEUDI 10 DECEMBRE 1874

LA SESSION

La dernière session du second parlement de Québec a été ouverte selon le cérémonial ordinaire, jeudi, le 3 courant, par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur Caron. Voici le discours du trône :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je suis heureux de vous rencontrer de nouveau et de pouvoir profiter de vos lumières et de votre expérience dans les mesures importantes qui vous seront soumises.

Depuis la dernière session j'ai dû accepter la résignation de mon ministère et remettre en d'autres mains l'administration des affaires de cette province.

Dans l'intérêt public vous serez appelés à faire une enquête sur l'échange d'une propriété du gouvernement près de Montréal.

Un projet de loi sévère contre la corruption et les menées électorales sera soumis à votre considération.

La politique libérale que vous avez adoptée à l'égard des chemins de fer a produit des résultats encourageants et c'est l'intention du gouvernement de continuer cette politique en autant que les finances de la province et les règles de prudence le permettront.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Les comptes publics seront soumis à votre examen et les subsides nécessaires vous seront demandés.

Vous apprendrez avec plaisir que malgré l'augmentation des dépenses nécessitées par les besoins publics, l'état des finances accuse un surplus à ajouter à celui de l'an dernier.

Je crois devoir aussi vous féliciter sur la réussite de la mission en Angleterre de l'hon. Trésorier de la Province, dont le résultat vous sera communiqué en temps convenable.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative,

Le retour d'un grand nombre de nos compatriotes et le désir d'un nombre plus grand encore de suivre leur exemple sera certainement pour vous un sujet de réjouissance, et je ne doute pas que vous ne donniez toute votre attention aux mesures qui vous seront proposées pour seconder ce rapatriement, ainsi que pour favoriser toute immigration saine qui nous viendra d'Europe.

Comptant sur votre loyauté à notre Gracieuse Souveraine et sur le patriotisme qui vous anime, j'ai toute confiance qu'avec l'aide de la divine providence vos travaux procureront à cette province un accroissement de bonheur et de prospérité.

Cette harangue a le grand mérite de dire en peu de mots tout ce qu'il faut : le programme qu'elle contient repose sur l'attente publique.

Ceux qui attendaient impatiemment des explications officielles sur l'affaire des Tanneries ont été satisfaits dès la première séance. Au moment où l'hon. M. Malhiot proposait l'ajournement, M. Ouimet s'est levé pour donner, sans plus de retard, ses explications à la Chambre. Il rapporte tous les détails de la transaction avec beaucoup de calme, et lit ensuite la lettre suivante, qui n'était pas connue du public :

Québec, 3 septembre 1874.

A Son Excellence L'Honorable R. E. Caron, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec,

EXCELLENCE,

Dans le cours du mois de juillet dernier, une agitation violente a été soulevée dans l'opinion publique au sujet de l'échange d'une propriété appartenant au gouvernement et située aux Tanneries des Rollands, près de Montréal. Cette agitation tendant à jeter des soupçons compromettants sur les motifs qui avaient amené le gouvernement à faire cet échange de propriété. N'ayant aucune raison de mettre en doute la bonne foi et l'intégrité de mes collègues, je protestai alors devant eux comme je le fais maintenant devant Votre Excellence, contre la condamnation sommaire passée sur des ministres, sans les soumettre au tribunal constitutionnel qui, seul, a le droit de les juger.

Le trente juillet dernier, l'hon. M. Irvine a cru devoir me demander de placer sa résignation, comme membre du Cabinet, entre les mains de Votre Excellence ; ce que je fis, tout en regrettant de me voir privé, d'une manière aussi inattendue, d'un grand appui auprès des Chambres. Cette résignation ne fit qu'accroître la violence de l'agitation publique ; cependant je n'aurais pas cru devoir céder à cette pression que je considère injuste, et je ne me serais pas départi du dépôt d'autorité que j'avais reçu de la confiance de Votre Excellence et du pays, si la résignation subséquente de trois de mes collègues n'eût rendu impossible le fonctionnement régulier du gouvernement dont vous m'aviez confié la direction. Les hon. M. Ross, Robertson et Fortin sont les trois derniers ministres résignataires. En conséquence je prie respectueusement Votre Excellence d'accepter ma résignation comme Premier Ministre de votre gouvernement de même que celle de mes collègues qui sont encore en possession de leur portefeuille.

Cependant, avant de prendre congé de Votre Excellence, je dois affirmer que dans ma conduite comme ministre, je n'ai toujours eu en vue que l'intérêt public, et je repousse comme une calomnie toute accusation que l'on porterait, et comme malveillante toute insinuation que l'on ferait contre mon honneur et ma probité, et en justice pour mes collègues et pour moi, je demande qu'il soit institué une enquête soit au moyen d'une Commission Royale, émanant avant la prochaine session, soit par la Chambre d'Assemblée à la session prochaine pour s'enquérir des faits et des circonstances qui se rapportent à la transaction du terrain des Tanneries.

Votre Excellence me permettra en la laissant de la remercier de sa bienveillance et de son inaltérable bonté à mon égard.

J'ai l'honneur d'être,
de V. E. le très-humble
et obéissant serviteur,

GÉRON OUIMET.

Vient le tour de M. Irvine. Il fait tout d'abord la déclaration suivante :

Il n'est aucunement dans mon intention de diriger aucune attaque, ou de faire aucune accusation contre qui ce soit, mais seulement de mettre en lumière la véritable position que j'ai prise au sujet de cette affaire.

Après avoir parlé de l'affaire plusieurs fois avec les autres ministres et avec M. Hart, représentant l'hôpital anglais, M. Irvine reçut de Québec, de M. Ouimet, la lettre suivante :

Montréal, 23 juin 1874.

Mon Cher Irvine,

J'ai été visité notre terrain des Tanneries, celui que les MM. de l'hôpital nous ont demandé pour y ériger un hôpital pour les picotés. Je trouve qu'il est impossible d'y mettre un hôpital là, car ça se trouve en plein monde. Il y a au pied du terrain tout le village St. Henri ; de chaque côté du terrain, il y a des maisons qui nécessairement habitées comme elles le sont s'opposent à un semblable voisinage. On nous propose de faire un échange de ce terrain qui n'a que vingt arpents pour un autre qui se trouve à un demi-mille plus loin dans une belle position. On nous donnera 40 arpents pour nos 20. J'ai visité ce terrain, je le trouve superbe, et il aura autant de valeur que le nôtre. Si nous faisons l'échange, nous pouvons donner à l'hôpital anglais 10 ou 12 arpents, à une autre institution une même quantité de terrain, et ainsi nous pouvons satisfaire deux institutions au lieu d'une. Archambault et Chapleau sont en faveur de l'échange, et je vous prie de me laisser savoir par un télégramme, demain, si vous y avez objection. Si vous n'objetez pas, je ferai un rapport en conséquence.

M. Irvine ajoute :

Je ne fis aucune objection à un arrangement, prenant les faits mentionnés quant à la valeur de la propriété par l'hon. Premier comme étant corrects, et pourvu néanmoins que les syndics de l'hôpital considérassent la nouvelle propriété convenable pour cette fin. J'écrivis en conséquence à M. Ouimet le 24 juin, lui mandant de s'assurer si les syndics de l'hôpital seraient satisfaits de l'arrangement proposé, et l'avertissant que s'il agissait sans leur consentement, ils en prendraient occasion pour en faire un sujet de grief contre le gouvernement ; et en même temps je lui dis que j'avais prié M. Hart de le voir à ce propos. Le même jour, 24 juin, j'écrivis à M. Hart la lettre suivante, afin d'éviter tout mal entendu.

Québec, 24 juin 1874.

Mon cher Monsieur,

M. Ouimet sera à Montréal demain. J'aimerais que vous pussiez le voir au sujet de l'hôpital. Il a un projet à vous proposer dont j'espère vous serez satisfait.

Votre très-dévoué,

GEO. IRVINE.

T. Hart, Ecr., Montréal.

M. Hart alla voir M. Ouimet après réception de ma lettre, et voulut que les autres messieurs, qui s'occupaient de l'hôpital l'accompagnassent. Ces messieurs n'avaient pas alors communiqué avec moi à ce sujet.

Le 26 et le 27 de juin, les membres du gouvernement, étant tous réunis à Québec, tirent conseil à différentes reprises.

Sur les informations que j'ai prises concernant les entrevues qu'il avait eues avec les syndics de l'hôpital, l'hon. Premier me dit qu'il avait vu M. Hart, que ce dernier était favorable à l'échange, et que les syndics de l'hôpital étaient disposés à accepter un semblable arrangement. Il me dit aussi qu'il avait vu M. Judah, et qu'il préférait le premier terrain mentionné que celui proposé, qui était trop éloigné de la ville pour y établir un hôpital.

C'est alors qu'a été passé l'ordre en conseil autorisant le Commissaire des Terres à donner suite à l'échange.

Il faut remarquer qu'en prenant mon assentiment à cet ordre en conseil, j'ai supposé que dans le cours ordinaire des affaires les titres de la propriété, les certificats d'enregistrement, etc., devaient être soumis à l'approbation des officiers en loi avant la passation de l'acte, comme l'on fait pour toute autre matière légale qui se présente entre n'importe quel département et le gouvernement. Et certainement je n'ai jamais supposé, ni n'ai-je su que longtemps après que la transaction fut terminée sans que le titre fut référé à l'approbation des officiers en loi de la Couronne.

L'agitation publique commence alors, et M. Irvine en est surpris. Il communique avec ses collègues :

J'ai télégraphié de suite, dit-il, à l'hon. Premier, et je lui ai écrit ainsi qu'à M. Archambault, les priant de ne point conclure la transaction avant d'avoir de plus amples renseignements. J'ai aussi écrit à M. Hart, l'informant de ce que j'avais fait. La dépêche que l'hon. Premier m'envoya en réponse de mon télégramme, ne m'est jamais parvenue, mais le 7 juillet, j'ai reçu la dépêche suivante de M. Archambault, de l'Assomption :

" Lettre du 3 courant reçue hier soir, trop tard, car l'acte a été passé le 1er courant avec le consentement de l'hon. Premier, qui était à Montréal ce jour-là ; mention a été faite dans l'acte de l'ordre en conseil du 27 juin dernier, l'acte a été enregistré, les lettres de ratification demandées, et dépôt fait dans la banque de cinquante mille piastres pour garantir le terrain échangé."

" L. ARCHAMBAULT."

Les ministres n'appréciaient pas tous de la même manière l'état des esprits. M. Ouimet croyait à un feu de paille, et cela fit illusion à M. Irvine pendant quelques jours. Mais à la fin du mois de juillet il se rendit à Montréal. Il dit à ce sujet :

Le 29, mercredi, je demeurai toute la journée à Montréal, et après examen de certains documents qui me furent alors communiqués ; et après certaines informations reçues d'amis personnels du gouvernement dont je faisais partie, j'en vins aux conclusions suivantes : Qu'il y avait une différence de valeur d'au moins \$100,000 entre la propriété donnée et celle reçue en échange ;

Que sur ce point, l'opinion était tellement générale et unanime, qu'il m'a semblé impossible à aucune personne connaissant la valeur de la propriété à Montréal à cet endroit, et prenant les précautions ordinaires, qu'elle pût faire aucune erreur au sujet de ce que pourrait valoir cette propriété ; que toute personne examinant les titres de M. Middlemiss et de M. Leclerc ne pouvait venir à d'autres conclusions que, pour le moins, la transaction était d'un caractère si douteux et si équivoque que je devais absolument demander plus de renseignements avant que l'échange fut conclu, et à cause de ces d'incertitudes,

je ne pouvais m'empêcher d'être convaincu, et cette conviction s'imposait alors à mon esprit, que ces documents avaient été intentionnellement soustraits à mon examen afin de m'empêcher à ce que l'échange fut complété.

En conséquence, je considérai que le marché ne pouvait aucunement être défendu et était d'une nature qui exigeait que des procédures légales fussent prises sans délai pour faire annuler, et comme le Premier, au nom de son gouvernement, avait entrepris publiquement de le défendre, je compris qu'il n'y avait pas pour moi d'autre alternative que d'envoyer sans retard ma résignation, ce que je fis à mon retour à Québec, le jour suivant.

L'hon. M. Fortin donne aussi des explications et constate que M. McTavran, député de Montréal-Ouest, avait demandé à acheter le terrain des Tanneries. Il ajoute :

J'apprends quelque temps après par les journaux qu'il régnait une grande agitation à Montréal au sujet de cet échange de terrains et que plusieurs de nos amis politiques la condamnaient.

Plus tard j'apprends par le télégraphe que l'hon. M. Irvine et l'hon. M. Ross avaient résigné. Sur ces entrefaites, je me hâtai de revenir à Québec, où j'arrivai le 8 août. On s'occupait encore beaucoup de cette affaire par tout le pays et je crus voir que bon nombre de personnes, qui jusqu'alors nous avaient supportés, nous retiraient leur appui.

C'était là pour moi une raison suffisante de ne plus rester dans le ministère et j'offris ma résignation à l'honorable Premier.

Ce monsieur crut devoir m'engager à rester dans le cabinet jusqu'à l'arrivée de M. Robertson car, disait-il, ma démission aurait l'effet d'entraîner la retraite de tous les membres du cabinet, et il était important que le gouvernement subsistât tant que M. Robertson serait occupé à sa mission importante en Angleterre, et j'accédai à sa demande. Au retour de M. Robertson, je mis ma résignation entre les mains de l'hon. Premier, mais sur les instances pressantes de l'hon. M. Robertson, qui me représentait qu'il était important pour la Province qu'il signât les bons qu'il avait vendus en Angleterre, ayant la résignation du gouvernement, je consentis à rester quel que jours de plus dans le cabinet, après avoir toutefois exprimé ma résolution de mettre ma résignation entre les mains de l'hon. Premier, ces quelques jours écoulés.

C'est le 7 septembre que ma résignation fut acceptée.

Quant à l'hon. M. Robertson, voici l'analyse sommaire de son discours publié par le *Canadien*.

L'hon. M. Robertson.—Pendant mon séjour en Angleterre je n'ai eu connaissance de l'échange des terrains en question que par la voie des journaux. Lors de mon arrivée à Québec, j'ai eu une entrevue avec mes collègues. Je leur ai dit que je consulterais mes commettants et que je me rendrais à Montréal pour m'enquérir de l'affaire. On pourra juger du résultat de mes investigations par la lettre suivante que j'ai adressée à l'hon. Premier. L'hon. M. Robertson donne ensuite lecture de cette lettre dont la substance est, qu'après enquête, prises, il regrette de dire qu'il ne pouvait pas approuver la transaction, priant en même temps le Premier d'offrir sa démission à Son Excellence le Lieut.-Gouverneur.

Après avoir lu cette lettre, M. Robertson dit qu'il doit profiter de l'occasion pour déclarer qu'il n'a pas dit à Sherbrooke, lors du dîner donné en son honneur, qu'il "était obligé de sortir du ministère Ouimet pour conserver ses mains nettes."

M. Bellingham demande à l'hon. M. Robertson de bien vouloir expliquer les motifs qui l'ont poussé à offrir sa démission.

L'hon. Trésorier dit qu'il aimerait mieux ne pas faire connaître les raisons qui l'ont fait agir avant que l'enquête, qui doit se faire sur cette question, ne soit terminée. Cependant il peut les donner si on le désire. Les membres de la gauche l'ayant prié de donner ses raisons, l'hon. Trésorier dit qu'après avoir pris de nombreux renseignements, il avait formé l'opinion que la moitié du terrain que possédait le gouvernement valait plus que le terrain entier qu'il avait reçu en échange. C'est là l'opinion qu'il s'est formée, mais il peut se faire qu'il se soit trompé. M. Robertson a lu, dans les journaux, les raisons que l'on donnait pour justifier la transaction, et il ne les a pas trouvées satisfaisantes.

M. Joly demande si l'hon. Trésorier considère que la transaction est illégale ou non ?

L'hon. Trésorier répond que, n'étant pas un homme de loi, il ne peut pas répondre à cette question.

NOUVELLES

Dans la contestation de l'élection de l'Islet, les pétitionnaires en appellent du jugement du juge Casault.

Une nuée de grippe-bourses s'est abattue sur Toronto. Tous les journaux de cette ville rapportent que des vols considérables ont été commis.

L'île-Verte, située à 135 milles de Québec, sur la rive sud du St. Laurent, forme aujourd'hui une paroisse qui porte le nom de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Le chemin de fer de Kennebec et de Lévis sera en opération cette semaine. Les trains partiront de St. Henri et s'arrêteront aux stations de St. Anselme et de St. Hénédine. Ils partiront le matin à l'arrivée de ceux du Grand-Tronc de Québec, et en retournant ils reviendront joindre le train qui arrive au sud de Québec à 7 hrs. a. m.

Ainsi que nous l'avons annoncé déjà dans nos dépêches, la charte pour incorporer la ville de Hull sera présentée à la législature locale de Québec, à sa prochaine session. Une fois incorporé, ce faubourg de la ville d'Ottawa contiendra 11,000 habitants et occupera le troisième rang parmi les villes de cette province.

Il est rumeur que le St. Siège aurait résolu d'élever à la dignité de cardinalat deux évêques américains, qui seraient, d'après le *Herald* de New-York, Mgr. Macloskey, archevêque de New-York, et Mgr. l'évêque de Pittsburg. D'après la même rumeur, plusieurs prélats européens seraient aussi nommés cardinaux sous peu, entre autres Mgr. Manning, archevêque de Westminster.